



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL 2024-18 :
Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 19h, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en la Salle Communale en séance ordinaire sous la présidence de Madame Martine SOREL,

•**Personnes présentes :** Madame Martine SOREL, Maire, Monsieur Jean-Joël GIL, Monsieur Jean-Michel GRÉGOIRE, Adjoints, Monsieur Laurent DOULET, Madame Sylvie LEFRANÇOIS, Monsieur Pascal RAYER, Madame Marie-Thérèse HERBINIER, Madame Sandy CLEMENT, Madame Séverine CHAMPETIER Conseillers

•**Personne excusée :** Monsieur Guy FOURNIER (pouvoir à Jean-Joël GIL)

•**Personne absente :** Monsieur Bernard LANDEMARD

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code des Collectivités Territoriales (CGCT), il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal décide de désigner Madame Sylvie LEFRANÇOIS en tant que secrétaire de séance.

Délibération 2024-18 : Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Madame le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :
 - WY DIT JOLI VILLAGE (par délibération du 13 décembre 2023)
 - BRAY ET LU (par délibération du 18 décembre 2023)
 - SAINT GERVAIS (par délibération du 1^{er} février 2024)

Et de l'acceptation des adhésions par le comité syndical réuni le 3 avril 2024

Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER

- L'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :
 - WY DIT JOLI VILLAGE
 - BRAY ET LU
 - SAINT GERVAIS

APPROUVE par 10 votes POUR.

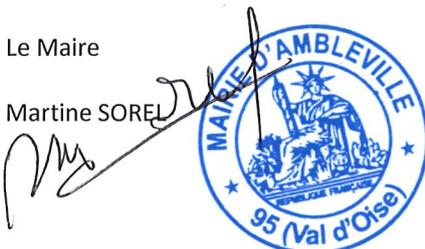
Délibéré en séance les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme

Le 04/06/2024,

Le Maire

Martine SOREL



La Secrétaire de séance

Sylvie LEFRANÇOIS

